

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 MARS 2011**

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le sept mars deux mille onze, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BARBIER, Maire.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BONNIER, Adjoint délégué aux finances, pour présenter le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur BONNIER, en préambule, rappelle que le débat permet de faire un bilan et de mesurer la santé financière de la commune. Il indique que la commune est engagée dans une phase avancée d'un important programme d'investissement :

- travaux d'extension de l'Hôtel de Ville,
- rénovation de la cuisine de la salle des fêtes,
- réaménagement de la Route de Blendecques,
- construction de la maison de la Petite Enfance (courant 2011).

Monsieur BONNIER commente ensuite les documents reçus par les membres de l'assemblée, à savoir :

- évolution de la population longuenessoise,
- ratios de l'année 2009 par rapport à la strate démographique,
- dotations de l'Etat,
- état de la dette et son évolution,
- politique de la Ville en section de fonctionnement 2010,
- état des travaux 2010 : réalisations, reports et réinscriptions en dépenses et recettes,
- état prévisionnel des travaux 2011 qui n'est pas définitif et qui sera affiné lors des prochaines commissions travaux et finances.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BONNIER pour sa présentation détaillée et son analyse très claire. Il précise que le programme d'investissement qui sera retenu doit permettre de renforcer l'attractivité de nouvelles populations de Longuenesse dans différents secteurs : bibliothèque, domaine de la Tour, petite enfance. Il permettra aussi aux entreprises de conserver leur activité suite aux orientations et actions portant sur les travaux de voirie, réseaux et bâtiments.

Concernant le financement, Monsieur le Maire précise également que le programme d'investissement restera raisonnable malgré les reports, que la marge de manœuvre est rassurante et que la plus grande sagesse sera de mise envers les contribuables pour ne pas peser sur la fiscalité.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

FINANCES – SUBVENTION AU CCAS :

Après consultation et avis de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au CCAS une subvention de 450 000 €

URBANISME – CONVENTION DE RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES COMMUNS ET ESPACES VERTS – PERMIS D'AMENAGER DE LA SARL BL IMMO RUE LOUIS DELATRE – AUTORISATION DE PRINCIPE :

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de lots libres (26 parcelles), 1 îlot locatif et 1 îlot pour logements collectifs (à savoir que le PLU prévoit un programme comportant au minimum 70 logements avec une servitude imposant 25 % minimum de logements locatifs sociaux) déposé par la SARL BL IMMO a été accordé le 16 décembre 2010.

Le lotisseur a sollicité la Ville pour la délivrance d'une convention de rétrocession dans le domaine public des espaces communs et espaces verts de ce permis d'aménager.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable de principe sur cette intégration.

URBANISME – ZAC DE LA MELODIE – TRANSFERT DE PROPRIETE – RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS :

Par courrier en date du 10 janvier 2011, Monsieur le Président de la CASO a adressé un plan reprenant l'ensemble des voiries et espaces verts qui doivent être rétrocédés à la Ville tout en précisant que les travaux d'aménagement de la zone comme :

- la couche de roulement rue Georges Bizet,
- l'aménagement de noues rue Georges Bizet,
- la réalisation de parkings longitudinaux et d'espaces verts rue Maryse Bastié,
- l'aménagement paysager des abords du chemin piétonnier entre la rue Georges Bizet et la rue Maryse Bastié,

devront être préalablement réalisés dans les règles de l'art.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable de principe sur cette rétrocession.

RECRUTEMENT D'UN MANAGER DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT A MI-TEMPS SUR LA VILLE :

La Ville de Longuenesse compte 4 grandes zones commerciales :

- le commerce de cœur de ville,
- les structures commerciales et artisanales situées dans la galerie du centre commercial Auchan zone des Frais Fonds et les autres enseignes présentes sur la zone,
- le nouveau pôle commercial de la Mélodie combinant commerces de proximité et résidences,
- zone Eurocap et le village d'entreprises route de Blendecques.

Compte tenu de la dispersion des structures commerciales et artisanales sur le territoire de Longuenesse, la Ville envisage de recruter un agent qui exercera pour moitié de son temps à la fois les fonctions de manager du commerce et chargé de communication. Ses missions seront :

- d'unir les commerçants et artisans des différentes zones commerciales autour de projets communs en faveur du dynamisme commercial global de la ville,
- de définir et animer une stratégie de développement commercial et artisanal propre à la ville de Longuenesse,
- de mettre en œuvre des actions de promotion et d'animation du commerce et de l'artisanat pour permettre une meilleure lisibilité de l'offre locale,
- assurer le suivi des locaux commerciaux et artisanaux vacants et accompagner les porteurs de projet dans la recherche de locaux commerciaux en ville selon les opportunités et besoins de Longuenesse,
- assurer l'interface entre commerçants et collectivités et développer les démarches participatives en faveur du commerce.

A l'unanimité, sauf 3 abstentions (Messieurs PETITPRÉ, BELHOSTE et Madame DELECOURT), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- procéder au recrutement d'un agent dont les fonctions seront à mi-temps manager du commerce et de l'artisanat de la ville de Longuenesse et dont les missions seront la définition et la mise en œuvre d'un plan de redynamisation et de promotion des activités commerciales et artisanales de la commune,
- signer tous les documents relatifs à ce projet et à sa réalisation financière,
- solliciter une subvention FISAC dans le cadre de la stratégie FISAC du Pays de Saint-Omer, d'un montant de 7 500 €représentant 43 % du coût total des salaires bruts de cet agent sur une période de 12 mois.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la modification du tableau des effectifs.

INTERCOMMUNALITE – POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L’HABITAT SOCIAL – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT DE L’AGGLOMERATION DE SAINT-OMER (2011/2017) – AVIS DE LA COMMUNE :

Le Programme Local de l’Habitat (PLH) élaboré par la CASO est devenu le document pivot de la définition d’une politique territoriale de l’habitat en proposant une réponse à l’ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire, dans le parc privé comme dans le parc public, le parc ancien comme le parc neuf.

Il s’inscrit dans les perspectives d’aménagement dressées à long terme par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Omer.

A l’unanimité, sauf 3 abstentions (Messieurs PETITPRÉ, BELHOSTE et Madame DELECOURT), le conseil municipal émet un avis favorable au Programme Local de l’Habitat de l’agglomération de Saint-Omer.

INTERCOMMUNALITE – POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L’HABITAT SOCIAL – PLAN D’ACTIONS DE LUTTE CONTRE L’HABITAT INDIGNE – PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LA CASO, L’ETAT, LE CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS ET LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DE CALAIS :

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la loi MOLLE affiche la lutte contre l’habitat indigne comme l’une des priorités en matière d’habitat. Il a été constaté que 1 955 logements sont potentiellement indignes dans l’agglomération, soit 9,7 % du parc privé, phénomène qui tend à augmenter au cours du temps.

La ville de Longuenesse compte 41 logements potentiellement indignes, soit 1,46 % du parc immobilier. Cette situation et la progression significative du phénomène militent en faveur de la mise en place d’une intervention publique volontariste qui rassemble l’intercommunalité, les 19 communes et les partenaires que sont l’Etat, le Conseil Général et la Caf de Calais. Ainsi, il est proposé la signature d’un protocole de coopération entre les différents acteurs locaux qui vise à mutualiser les moyens disponibles et à mieux organiser la lutte contre l’habitat indigne sur l’ensemble du territoire communautaire.

A l’unanimité, sauf 3 abstentions (Messieurs PETITPRÉ, BELHOSTE et Madame DELECOURT), le conseil municipal émet un avis favorable sur le protocole de coopération entre Longuenesse, les 18 communes de l’agglomération, la CASO, l’Etat, le Conseil Général du Pas-de-Calais, la Caisse d’Allocations Familiales de Calais, décide d’adhérer au dispositif opérationnel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

CUCS – PROGRAMME D’ACTIONS 2011 – RESEAU D’ECOUTE, D’APPUI ET D’ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le conseil municipal, à l’unanimité, sauf 3 abstentions (Messieurs PETITPRÉ, BELHOSTE et Madame DELECOURT) autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier concernant le Réseau d’Ecoute, d’Appui et d’Accompagnement des Parents porté directement par la Ville, de solliciter les financements correspondants soit 3 538 € et à signer toute pièce nécessaire pour la mise en œuvre des actions jeux famille, parents conteurs et café des parents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,

Jean-Marie BARBIER